

Le Rôle de la Commission Sportive

Préambule :

La commission Sportive est chargée de veiller au bon fonctionnement de la vie sportive du club et de proposer au bureau de l'association les orientations sportives tout au long de l'année :

- Fonctionnement de l'école de golf
- Entraînement des équipes
- Inscription des équipes dans les diverses compétitions de ligue et fédérales.

Elle est également responsable du bon déroulement des épreuves disputées sur son parcours dans le respect des règles de golf et des règlements. Elle est en charge de la mise à jour des règles locales.

Le rôle et les attributions de la commission sportive de Bezannes sont décrits dans ces grandes lignes. Ce document précise des points d'organisation de la Commission Sportive (C.S) dans le cadre des équipes de l'Association Sportive.

Politique Sportive de l'A.S Bezannes:

1. Rôle de la commission Sportive

Pour l'A.S de Bezannes, la Commission Sportive a en charge :

- L'organisation des compétitions qui sont du ressort de l'A.S.
- La définition du règlement général des compétitions et des règles locales.
- Les relations avec les instances de la FFGolf (Ligue, Comité départemental) pour l'organisation des épreuves fédérales sur le golf de Bezannes.

Le processus d'organisation des compétitions décrit les différentes actions à réaliser à l'occasion d'une compétition à Bezannes.

Les équipes de l'A.S:

Dans le cadre des compétitions fédérales, la C.S a en charge, dans le respect des orientations prises par le C.A :

- L'engagement des équipes.
- La sélection des joueurs.
- L'organisation des déplacements

Les principaux acteurs dans la participation des équipes du club aux épreuves fédérales sont :

- Le Président de la C.S qui coordonne l'ensemble des actions et s'assure du respect des orientations du C.A.
- Les Responsables des Equipes Dames, Messieurs, Jeunes qui inscrivent les équipiers aux compétitions et organisent les déplacements.
- Le Capitaine d'équipe qui compose l'équipe le jour de la compétition. Le responsable d'équipe est naturellement le Capitaine, mais cette responsabilité peut- être exercée par une autre personne, en particulier si le responsable d'équipe peut ne pas être présent le jour J.

Le processus d'engagement des équipes décrit les différentes actions à réaliser à l'occasion d'une compétition à laquelle participe une équipe de l'A.S.

Les sanctions sportives :

La C.S est la commission compétente pour prendre toute sanction sportive vis-à-vis d'un membre ou d'une personne externe à l'A.S pour infraction grave aux règles de golf. Celle-ci ne pourra être prononcée que dans le cadre des compétences de l'A.S et après avoir entendu les explications de l'intéressé.

2. La composition de la Commission Sportive :

Etant entendu qu'une personne peut cumuler plusieurs attributions, la C.S est composée de :

<u>Président de la C.S :</u>	Jean-Louis Veyrier
<u>Pro référent :</u>	Paul-Alexandre Schmierer
<u>Membre de droit :</u>	Philippe Lefèvre
<u>Capitaine des Jeux :</u>	Jean-Louis Veyrier
<u>Responsable et Capitaine Equipe Dames :</u>	Anne-Valérie Lefèvre
<u>Responsable et Capitaine Equipe Messieurs :</u>	Brice Fernandez
<u>Capitaine Equipe Mid Amateur :</u>	Brice Fernandez
<u>Responsable Equipe Jeunes :</u>	Arnaud Boutillier
<u>Président et Capitaine Equipe Seniors :</u>	Jean-Louis Veyrier

3. Les orientations données par le C.A pour les équipes de l'A.S :

L'objectif : obtenir le meilleur résultat possible dans le respect de nos règles et de nos valeurs.

Les règles générales d'orientation de la Commission Sportive :

L'exemplarité sportive : Tout sélectionné doit œuvrer pour être un modèle de référence pour le Club et plus particulièrement pour les jeunes golfeurs et golfeuses.

Le comportement : Tout sélectionné doit avoir un comportement loyal envers les sponsors et les membres qui constituent l'association, se reconnaître en elle et contribuer à son développement.

La représentativité : Toute équipe devra être composée de membres dont le niveau est en adéquation avec celui de la catégorie dans laquelle elle évolue.

4. Politique Sportive

Engagement des équipes :

L'A.S engage les équipes dans chacune des catégories proposées par la FFG. Elle pourra occasionnellement engager plusieurs équipes (Coupe de la Ligue, Trophée Michel DION etc..)

Sélection des Joueurs :

La sélection des joueurs est faite par la Commission Sportive.

Les critères retenus sont :

Les performances récentes des joueurs,

La motivation,
L'esprit d'équipe,
La disponibilité pour les entraînements et les compétitions.

5. Charte des joueurs :

Chaque membre de l'A.S qui désire faire partie d'une équipe doit en informer l'un des membres de la C.S. Pour représenter le Club dans une compétition par équipe, il est nécessaire d'être licencié au Club, Membre du Club et Membre de l'A.S, il est nécessaire d'être Membre actif à jour de ses cotisations.

Pour chaque compétition, la C.S détermine, en concertation avec le Capitaine éventuel, la composition de l'équipe susceptible de défendre au mieux les couleurs de Bezannes. Elle prend en compte le niveau du joueur, sa forme, sa disponibilité et sa motivation à faire partie d'une équipe.

Engagements de l'A.S

Afin de favoriser la création d'équipes et de libérer les joueurs d'activités logistiques, l'A.S :

- Organise une réunion annuelle des joueurs susceptibles de faire partie des équipes.
- Organise des entraînements sur le site du Club mais aussi à l'extérieur afin de favoriser la cohésion des équipes
- Procède à l'inscription des équipes et des joueurs et paye les droits d'inscription.
- Participe aux frais de déplacements en fonction des règles fixées par le conseil d'administration et dans le respect du budget annuel.
- Fournit des cartes de practice selon les modalités discutées avec la structure commerciale du Golf.

Engagements du joueur

En contrepartie des efforts consentis par l'A.S, chaque joueur d'une équipe :

- S'engage à la plus grande sportivité et courtoisie lors de compétition
- Participe aux compétitions pour lesquelles la Commission Sportive l'aura sélectionné.
- S'engage à porter la tenue d'équipe
- Assiste à la remise des prix qui suit la compétition à laquelle il aura participé.
- Participe à la vie de l'A.S en assurant, soit l'accueil des compétiteurs, soit le commissariat du parcours, lors d'une compétition organisée dans notre Club.

Tout manquement aux termes de la présente charte, sauf en cas de force majeure, entraînera automatiquement la radiation du joueur de son équipe, quel que soit son niveau.

6. Indemnisation financière :

L'A.S paie les engagements des équipes à la FFG.

Aucune indemnisation de déplacement n'est prévue pour les équipes Dames, Hommes.

L'A.S pourra mettre à la disposition des équipes un véhicule de transport pour les déplacements en commun. (minimum 6 personnes)

Compétition individuelles jeunes :

Pour les Kids (moins de 11 ans), l'A.S prend en charge les frais d'inscriptions pour les finales de la Ligue. Il n'y a pas, à ce jour, de compétition nationale pour cette catégorie. Il n'y a pas de frais de déplacement pour les compétitions se déroulant sur une journée.

Pour les jeunes (11-17 ans), l'A.S prend en charge les frais d'inscriptions dans le Championnat de France, les Mérites, le grand Prix du département et le Championnat de la Marne. Il n'y a pas de frais de déplacement pour les compétitions jouées dans les golfs de la Région Champagne-Ardenne.

Le budget des équipes « moins de 17 ans » est calculé sur la base d'un forfait maximum de 50€ par jour de compétition.

Le budget global, arrêté pour l'année 2016, a été fixé à 2.400€, y compris les entraînements d'équipes.

Le budget dépenses ne pourra être excédentaire et chaque Responsable-Capitaine devra définir son propre budget à l'intérieur de cette enveloppe. Il ne deviendra définitif qu'après validation par le C.A